



## Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 92'000.- pour la construction d'un couvert et de deux garages au port des Garinettes de Vallamand

Préavis municipal n°2020/06

### Rapport de la Commission des finances

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 3 mars pour l'étude du préavis municipal.

La Commission relève que le préavis municipal contient les informations nécessaires pour son analyse.

Pour la Commission, le port des Garinettes de Vallamand est un patrimoine important de Vully-les-Lacs qui apporte une plus-value certaine à notre commune (accès aux possibilités de loisirs que le Lac de Morat peut offrir, facteur d'attractivité pour de futur-e-s habitant-e-s, tourisme, etc.). Le taux d'occupation du port à 100% en est la preuve. Par conséquent, il nous paraît pertinent d'investir de manière régulière sur ce site.

L'investissement proposé permettra d'améliorer et d'augmenter le stockage du matériel communal, mais également celui des autres entités actives au port (chantier naval, société nautique). Cela devrait aussi avoir un impact positif sur l'esthétique des lieux. Le type de construction prévu se base sur une première expérience positive.

Le financement par la trésorerie courante ainsi que l'amortissement par un prélèvement au fonds pour investissements futurs (compte 9282.00) sont adaptés pour cet investissement de CHF 92'000.-.

La Commission relève cependant que la comptabilisation de l'amortissement devrait se faire sur l'exercice comptable correspondant à la réalisation des travaux et non pas sur le budget 2021 comme indiqué dans le préavis municipal.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal, avec toutefois une correction quant à la période de l'amortissement, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux de construction d'un couvert et de deux garages au port des Garinettes de Vallamand ;
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 92'000.- ;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- d'amortir le montant par le prélèvement sur le compte 9282.00 (fonds pour investissements futurs) sur l'exercice correspondant à la réalisation des travaux et non au budget 2021.

La Commission des finances

Salavaux, le 6 mai 2020

Jacques Loup    Matthieu Tombez    Fabrice Guillod    Nicolas Vincent    Julien Schwab